



Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Mulhouse
DRH – 32 – VL

**ARRETE N°2025/125
portant délégation de signature**

Madame le Maire de la ville de Mulhouse

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-19

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 2024/1453 du 8 juillet 2024 portant délégation de signature à Monsieur Alexandre DEROZIER est abrogé.

Article 2 :

Délégation de signature est donnée à M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, Formation, Accompagnement managérial de la Ville de Mulhouse, pour :

- signer l'état des services dans le cadre des inscriptions aux concours
- signer les attestations et certificats de suivi d'une formation
- signer les ordres de mission pour les agents de son service.

Article 3 :

Les délégations de l'article 2 sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 4 :

Elles prennent effet à ce jour et subsistent tant qu'elles n'ont pas été rapportées mais prendront fin en cas de cessation des fonctions pour lesquelles l'intéressé en bénéficie.

Article 5 :

En l'absence de M. Alexandre DEROZIER, les délégations visées à l'article 2 sont exercées dans les mêmes conditions, dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Sébastien HELLSTERN, DRH
- Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel
- Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité
- Mme Bérangère GANDIBLEUX, cheffe du service Finances RH et SIRH.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de la Ville de Mulhouse, inséré au registre des arrêtés, et dont ampliation sera notifiée :

- à M. Sébastien HELLSTERN, DRH
- à Mme Sophie PALENNE, DRH adjointe cheffe du service Gestion administrative du personnel
- à Mme Anne-Dominique VERVAEKE, cheffe du service Recrutement, attractivité, mobilité
- à M. Alexandre DEROZIER, chef du service GPEC, formation, accompagnement managérial
- à Mme Bérangère GANDIBLEUX, cheffe du service Finances RH et SIRH
- à M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Mulhouse
- au Secrétariat Général pour inscription au registre des Arrêtés.

Fait à Mulhouse, le 20 janvier 2025

Madame le Maire



Michèle LUTZ

Spécimen de signature de M. Alexandre DEROZIER :



Spécimen de paraphe de M. Alexandre DEROZIER :



Copie de l'arrêté :

- au service accueil pour publication sous forme électronique sur le site Internet de la Ville de Mulhouse
- à la direction des ressources humaines
- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
- au Trésorier Principal de Mulhouse (par courriel)